



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**Comité Central (CSE C)
Du 3 avril 2020
LA CGT VOUS INFORME**

Tréville - le 4 avril 2020

CORONAVIRUS

Nouvelle réunion du CSE central, en visioconférence et en nombre réduit (sans les suppléants). **3 décès ont été enregistrés sur l'ensemble de nos bases** (2 gardiens et 1 homme de ménage) tous chez des prestataires externes. Si la direction ne reconnaît qu'un seul cas lié au COVID 19 les autres seraient liés à des pathologies différentes, nous ne sommes pas dupes, la direction essaie encore de minimiser les impacts de cette terrible maladie comme le gouvernement. Seuls les malades officiellement testés sont comptabilisés en COVID. La réalité est que la mortalité due à cette terrible maladie est bien plus importante que ce qu'on nous laisse croire.



La CGT a violemment insisté sur le manque d'informations données aux salariés sur l'état de santé de leurs collègues. Faute de tests et du fait du secret médical, on ne peut pas savoir qui est atteint et donc les proches collègues ne sont pas confinés.

Pour la Direction, toutes les mesures sont prises pour réduire les risques de contamination sur les bases. Les élus CGT ont tout de même fait remarquer qu'il n'y avait pas uniformisation des bonnes pratiques sur l'ensemble des bases. De ce fait, **certaines directions font prendre de gros risques à leurs salariés.** Par exemple, il est possible à certains endroits de décaler les prises de postes (et donc les sorties pour éviter les encombrements) mais ce n'est pas possible ailleurs. Il a été fait remarquer que les distanciations sont impossibles dans certains bureaux comme en réception où les papiers se font dans des bureaux minuscules à 4 ou 5 personnes. La direction promet de trouver une solution.

Les gestes barrières, c'est aussi la responsabilité de chacun. Porter le masque ne protège pas soi-même mais protège les autres. **Ne pas porter le masque, c'est mettre la vie de ses collègues en jeu** mais aussi celle de vos proches, votre famille. Aujourd'hui ce virus n'épargne plus les plus jeunes.

Prime 1000 €, toujours l'inconnu

Le comité de groupe se réunira à nouveau mercredi (en nombre très restreint et en visioconférence). Nous devrions donc enfin connaître les modalités de versement de cette prime. La CGT a demandé le doublement de cette prime (soit 2000 €) et que les conditions d'éligibilité soient élargies à d'autres que les seuls présents physiquement sur base. Un salarié qui va tomber malade au travail, celui qui a accepté de reporter ses CP à qui on demande aujourd'hui de le prendre du fait des volumes en forte baisse, celui dont les CP étaient planifiés et à qui on a pas demandé ... le salarié qui doit garder ses enfants du fait que son conjoint a un poste indispensable, ... doivent-ils être pénalisés sur le versement de cette prime ?

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/et-surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>